## Compte rendu de la réunion du 21 janvier sur la foire aux manèges 2024

Présents:

Mairie; Mme Vellieux, M. Eric Chevalier et 2 collaborateurs

Représentant des forains : M.Michel Bailly-Maitre

Ciq Cézanne-Torse : MM. Michel Braunstein, Hubert Capes

## **Organisation**

La foire aux manèges 2024 sera présente sur la plaine Carcassonne du 10 février au 10 mars, soit une semaine de moins que d'habitude, pour cause de travaux. La foire sera ouverte tous les jours de 14h à 20h, sauf le samedi où elle restera ouverte jusqu'à minuit. La sonorisation sera arrêtée tous les jours à 20h. La fête se tiendra dans un environnement non finalisé et sera entourée de barrières pour interdire l'accès aux zones en travaux. Cette année, du fait de la construction du SDIS, les gros manèges situés habituellement à l'angle Coubertin – Déportés de la Résistance seront déplacés vers le nord, ce qui modifiera vraisemblablement la perception sonore de la fête dans le quartier.

## **Stationnement**

Le CIQ a rappelé les grandes difficultés constatées chaque année notamment les week end. La décision d'ouvrir comme chaque année le parking de délestage situé à l'entrée de la coulée verte qui est occupé actuellement par le service des sports et le personnel de la piscine Yves Blanc n'a pas encore été prise. Le CIQ et le représentant des forains ont indiqué qu'ils souhaitaient que ce parking soit ouvert car sinon les difficultés de stationnement seraient aggravées.

Un parking intérieur à l'enceinte de la foire sera prévu pour le stationnement des véhicules personnels des forains, qui habituellement stationnaient le long de l'avenue des Déportés de la Résistance.

Le représentant des forains a précisé les dispositions prises pour mieux informer les visiteurs : dans les 15 000 flyers diffusés à l'occasion de la foire figurera un QR code indiquant les lignes de bus desservant la foire ainsi que les parkings situées à proximité notamment Rambot et Carnot .

Le CIQ a demandé que les effectifs de la police municipale et les agents de médiation présents sur la foire soient renforcés le weekend Il a été précisé que la police municipale dressera des contraventions pour les véhicules stationnant sur les trottoirs et sur les passages piétons.

Le CIQ a aussi demandé que la communication de la mairie (site internet, newsletter....) ne se contente pas de donner les heures d'ouverture de la foire mais communique aussi les horaires de sonorisation et mette l'accent sur les difficultés de stationnement et incite fortement les visiteurs à utiliser les transports en commun, ce qui a été accepté.

## **Sonorisation**

En ce qui concerne la sonorisation, le CIQ a diffusé aux participants la note interministérielle n° DGS/EA2/DGPR/2023/188 du 5 décembre 2023 relative à la réglementation sur la prévention des risques liés aux bruits et aux sons amplifiés qui a été envoyée aux préfets et aux directeurs des agences régionales de santé . Selon cette note, des limiteurs de pression acoustique devraient être installés pour contrôler le niveau sonore des manèges. M Bailly-Maitre a répondu que l'installation de limiteurs de pression acoustique n'était pas possible et

qu'actuellement la réglementation ne l'imposait pas. Mr Bailly-Maitre a demandé à être averti en cas de dépassement sonore ou de non respect des horaires de sonorisation et il s'est engagé à intervenir rapidement.

Pour tout signalement à faire (stationnement, bruit, incivilités...), il y a lieu de contacter la police municipale au 04 42 91 91 11. Il sera utile que vous nous en informiez par ailleurs par courriel.

Michel Braunstein

**Hubert Capes**